

# Mon apprentissage en 180 secondes Règlement du concours 2024

## 1. Présentation du concours

Le concours « Mon apprentissage en 180 secondes », coorganisé par le CFA des Universités Centre-Val de Loire, l'Université de Tours et l'Université d'Orléans, a pour but de permettre aux apprentis du CFA des Universités Centre Val de Loire de présenter leur expérience de l'apprentissage en 3 minutes devant un jury composé de personnalités internes et externes (université, CFA des Universités Centre-Val de Loire, entreprises, collectivités territoriales, etc.).

Ce concours offre une occasion unique aux participants de parfaire leurs aptitudes en communication et de valoriser leur parcours de formation et leur expérience, tout en leur donnant la possibilité de diffuser leurs compétences et de faciliter leur insertion professionnelle.

## 2. Critères d'admissibilité

Pour prendre part au concours « Mon apprentissage en 180 secondes », les participants doivent satisfaire aux conditions d'admissibilité suivantes :

- Le candidat doit être inscrit en BUT 3, Licence 3, en Master 1 ou en Master 2 en formation apprentissage au sein des universités de Tours ou Orléans ;
- Avoir fait signer l'attestation de participation au concours par son responsable de formation et par son maître d'apprentissage ;
- S'exprimer en français ;
- Se tenir disponible pour les sessions de training en distanciel (début 2024) et pour la finale : du 14 mars 2024 (en présentiel) pour les étudiants dépendants de l'université d'Orléans et du 21 mars (en présentiel) pour les étudiants dépendants de l'université de Tours.

## 3. Inscription

L'inscription des apprentis s'effectue suivant les modalités suivantes :

- A compter du 06 novembre 2023, l'étudiant déclare sa candidature en remplissant intégralement le formulaire en ligne de participation avant le 08 janvier 2024 minuit (une confirmation par mail vous sera envoyée) ;
- L'attestation de participation au concours signée par son responsable de formation et son maître d'apprentissage.

L'inscription sera validée uniquement après réception du formulaire complet en ligne et de l'attestation de participation.

## 4. Présélection

A l'issue des inscriptions, tous les inscrits bénéficieront d'un accompagnement, collectif et en distanciel, à la réalisation de vidéo répondant au cahier des charges défini en annexe 1.

Les présélections se dérouleront en 2 phases :

- Le candidat devra transmettre sa vidéo pour le 25 janvier 2024 via la plateforme "File Sender" et adresser le lien [ma180s@cfa-univ.fr](mailto:ma180s@cfa-univ.fr). Le jury se réunira (en présentiel ou en visioconférence) pour sélectionner les 10 meilleurs candidats par université. Le jury de sélection respecte les critères d'évaluation de la finale. Cette étape n'est pas ouverte au public.
- En cas d'égalité, la directrice du CFA des Universités prendra la décision finale.
- Les candidats sélectionnés bénéficieront ensuite de 2 séances individuelles de 2h de training en visioconférence en vue de préparer la finale du 14 mars 2024, pour l'université d'Orléans et 21 mars, pour l'université de Tours

A chaque étape, les candidats sélectionnés sont avertis par e-mail.

## 5. Finale du concours

### a. Date-lieu

La finale du concours “Mon apprentissage en 180 secondes” se tiendra le 14 mars 2024 en début de soirée, au sein de l’université d’Orléans et le 21 mars 2024 en début de soirée au sein de l’université de Tours.

Les candidats finalistes seront convoqués plus tôt dans la journée pour faciliter l’organisation de cette finale (répétition, repérage des lieux, échange avec les organisateurs et techniciens, etc.).

### b. Jury

Le jury de la finale du concours “Mon apprentissage en 180 secondes” est composé de membres représentant au mieux les mondes universitaires et socio-économiques. Ils désignent les différents lauréats.

### c. Prix

3 prix seront remis lors de chacune des finales du concours “Mon apprentissage en 180 secondes” par les organisateurs et leurs partenaires.

- Le premier prix est : 1 000€ (par chèque ou bon d’achat - choix inhérent à notre partenaire)
- Le second prix est : 500€ (par chèque ou bon d’achat - choix inhérent à notre partenaire)
- Le troisième prix est : 250€ (par chèque ou bon d’achat choix inhérent à notre partenaire ou du CFA)

### d. Critères d’évaluation du jury

Les critères sur lesquels les membres du jury se baseront pour évaluer les présentations sont les suivants :

- **Talent d’orateur et implication (noté sur 6)**
  - L’apprenti a-t-il démontré des qualités d’orateur : voix claire et assurée, rythme, fluidité gestuelle, présence sur scène, interaction avec le public ?
  - Passion, caractère humain, raconte son expérience professionnelle, ses succès, ses échecs...
  - Suscite-t-il la curiosité de l’auditoire ?
  - Parvient-il à remettre le sujet dans un contexte actuel ?
- **Médiation du sujet (noté sur 6)**
  - L’apprenti a-t-il utilisé un langage accessible ?
  - Les illustrations, exemples utilisés par l’apprenti sont-ils pertinents ?
- **Structuration de l’exposé (noté sur 6)**
  - La structure de l’exposé et l’enchaînement des idées ont-ils facilité la compréhension du sujet ?
  - Le participant a-t-il expliqué clairement les missions qu’il mène ?
  - Les différentes parties de l’exposé sont-elles équilibrées ?
- **Coup de cœur (noté sur 2)**
  - Avez-vous noté un point particulièrement exceptionnel dans la présentation de l’exposé ?
  - Une fiche d’évaluation reprenant ses critères sera remise aux membres du jury le jour du concours.

En cas d’égalité, la directrice du CFA des Universités prendra la décision finale.

## 6. Garantie des participants

Chaque candidat garantit l'originalité de la présentation qu'il réalise, à défaut de quoi le plagiat ou la contrefaçon pourraient lui être reprochés et le candidat concerné en supporterait seul toutes les conséquences.

Les présentations ne doivent pas être constitutives de contenu : à caractère raciste, à caractère diffamatoire, injurieux, calomnieux à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales, constituant une contrefaçon d'un droit de propriété intellectuelle, contraire à la loi.

Le participant garantit qu'il est le seul titulaire des droits d'auteur relatifs à ses présentations orale et visuelle et déclare qu'il a, le cas échéant, procédé à toute acquisition de droits à son profit de la part de toute personne physique ou morale qui aurait contribué, à un titre quelconque, à l'écriture ou à la conception de ces présentations.

Le CFA des Universités Centre-Val de Loire, l'Université de Tours et l'Université d'Orléans sont chargés d'assumer les questions de droits à l'image : chaque participant doit signer une cession de droits à l'image afin que les photos, vidéos et webdiffusion de l'évènement puissent être exploitées sur tous les canaux de communications possibles (sites Internet et médias sociaux, presse, etc.)

## **7. Déroulement de l'épreuve**

Les étudiants doivent raconter leur expérience de l'apprentissage en 3 minutes. Aucun support ne sera autorisé le jour de la finale.

### **a. Départ**

- Les participants ont 180 secondes pour présenter leurs missions d'apprentissage et expliquer comment elles sont menées ;
- Le chronomètre digital (avec projection murale) doit effectuer le décompte en partant de 180 secondes, jusqu'à 0 ;
- Les mots d'introduction seront considérés dans le temps de communication.

### **b. Interruption**

- En aucun cas, le chronomètre digital ne pourra être remis à zéro (même si le participant à un trou de mémoire, s'il s'aperçoit qu'il a fait une erreur ou s'il estime qu'il n'était pas prêt), sauf en cas de problème technique majeur ;
- Le participant ne sera pas autorisé à interrompre lui-même sa présentation.

### **c. Fin**

- Un signal sonore retentira quand les 180 secondes seront écoulées (aucune seconde de tolérance ne sera accordée) ;
- La décision du jury est sans appel.

## **8. Traitement des données à caractère personnel**

### **a. Objet du traitement**

Le CFA des Universités Centre-Val de Loire, l'Université de Tours, l'Université d'Orléans coorganisent un concours « mon apprentissage en 180 secondes » et prennent les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elles détiennent ou qu'elles traitent dans le respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel.

La base légale du traitement est l'intérêt légitime du responsable de traitement de promouvoir leurs structures par le biais d'un jeu concours.

## **b. Catégories de données**

- Identité : Nom, Prénom, Téléphone, Mail, Intitulé de la formation suivie et nom de l'entreprise dans laquelle l'activité de l'apprenti(e) est exercée

## **c. Destinataires des données**

Les données à caractère personnel collectées dans le formulaire de contact sont à destination de l'ensemble des co-organisateuris soit : Le CFA des Universités Centre-Val de Loire, l'Université de Tours et l'Université d'Orléans.

## **d. Durée de conservation**

Les données à caractère personnel collectées relatives à la participation au jeu concours sont conservées pour une durée de 12 mois.

## **e. Droits des participants**

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les participants au jeu peuvent accéder aux données les concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données (*Cf. cnil.fr pour plus d'information sur vos droits*).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) par voie électronique : [dpo@cfa-univ.fr](mailto:dpo@cfa-univ.fr)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la Cnil.

[Annexe 1](#) : cahier des charges

**Contacts :**

[ma180s@cfa-univ.fr](mailto:ma180s@cfa-univ.fr)

L'exécution du concours nécessite la mise en place d'un traitement de données à caractère personnel.

### L'ENTREPRISE :

Raison sociale .....

Adresse .....

.....

Représenté par : .....

AUTORISE son apprenti :

Nom : ..... Prénom : .....

À participer au concours **MON APPRENTISSAGE EN 180 SECONDES** dont les finales auront lieu les 14 mars 2024 ou 21 mars 2024 et à diffuser des informations concernant l'entreprise susmentionnée.

Règlement du concours disponible ici :

L'apprenti susmentionné :

autorise à titre gracieux l'université de Tours, l'université d'Orléans et le CFA des Universités Centre-Val de Loire, par le biais de ses Présidents ou de ses représentants, ou tout partenaire autorisé par ces dernières, à capter et à reproduire mon image et ma voix, ou celles de la personne susmentionnée, sur :

- tous supports de formation ;
- tous supports d'offre de formation ;
- tous supports de communication ;
- tous supports de valorisation de la recherche ;
- tous supports de promotion de l'université de Tours et d'Orléans ;

et ce quelle qu'en soit la forme sur tous supports et par tous procédés, connus ou inconnus à ce jour, tels que notamment :

- Supports papiers (plaquette, affiche, brochure...), informatiques, audiovisuels et numériques ;
- Internet (incluant notamment site Web, Intranet, blogs, réseaux sociaux) et plus généralement tous moyens de communication électronique ;
- Expositions et projections publiques.

Ces supports auront une diffusion non commerciale auprès de nos publics cibles (partenaires, étudiants, enseignants...).

J'autorise dans les mêmes conditions l'université de Tours, l'université d'Orléans et le CFA des Universités Centre-Val de Loire, à mentionner mes noms et prénoms, ou ceux de la personne susmentionnée, lors de l'utilisation de mon/son image. Les légendes et commentaires accompagnant les prises de vue ou vidéos me représentant ou représentant la personne susmentionnée ne devront pas porter atteinte à ma/sa réputation.

L'université de Tours, d'Orléans et le CFA des Universités Centre-Val de Loire sont responsables d'un traitement de données personnelles mis en œuvre dans le cadre de la réalisation de l'évènement mentionné. Mes données personnelles (nom, prénoms, image) ou celles de la personne susmentionnée, sont collectées car elles sont indispensables à l'exécution par l'université et le CFA de l'évènement et à sa gestion. Mes données personnelles sont collectées sur la base de mon consentement.

En cas de refus de fournir mes données, l'autorisation de droit à l'image sera caduque. Les données seront conservées pour une durée de 12 mois.

Conformément à la réglementation en vigueur, je suis informé que je dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'un droit à la portabilité et d'un droit de définir le sort de mes/ses données après décès relativement à l'ensemble des données me concernant ou concernant la personne susmentionnée.

Je dispose également d'un droit de retirer à tout moment mon consentement, sans conséquence pour la licéité des traitements effectués préalablement à ce retrait. Je peux exercer l'ensemble de ces droits en écrivant à [dpo@univ-tours.fr](mailto:dpo@univ-tours.fr), [delegueprotectiondesdonnees@univ-orleans.fr](mailto:delegueprotectiondesdonnees@univ-orleans.fr) et [contact@cfa-univ.fr](mailto:contact@cfa-univ.fr). Je dispose du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Cette autorisation est valable pour une durée illimitée et concédée pour le monde entier.

Fait en trois exemplaires,

à .....

le ...../...../.....

Signature de l'apprenti majeur

Cachet de l'entreprise +  
Nom du signataire